

Appareillage à basse tension

Partie 4-3 : Contacteurs et démarreurs de moteurs –
Gradateurs et contacteurs à semiconducteurs pour
charges, autres que des moteurs, à courant alternatif

E : Low-voltage switchgear and control gear – Part 4-3 :
Contactors and motor-starters – AC semiconductor
control gear and contactors for non-motor loads

D : Niederspannungsschaltgeräte – Teil 4-3 : Schütze und
Motorstarter – Halbleiter-Steuergeräte und -Schütze für
nichtmotorische Lasten für Wechselspannung

Norme française homologuée

**Amendement A1 à la norme homologuée NF EN 60947-4-3 de
mai 2000**, homologué par décision du Directeur Général d'AFNOR le
20 février 2007, pour prendre effet à compter du 20 mars 2007.

Correspondance

L'amendement EN 60947-4-3:2000/A1:2006 a le statut d'une norme
française. Il reproduit intégralement la publication
CEI 60947-4-3:1999/A1:2006.

Analyse

Le présent amendement modifie le domaine d'application, les articles 2
et 3, 5 et 6, 8 et 9, la figure F.1 et l'annexe ZA de la NF EN 60947-4-3, et
ajoute les annexes I et J.

Ce document entre dans le champ d'application de la Directive Basse
Tension n°2006/95/CE du 12/12/2006 et de la Directive « Compatibilité
Electromagnétique » n° 89/336/CEE du 03/05/1989 modifiée par
92/31/CEE du 28/04/1992 et par 93/68/CEE du 22/07/1993.

date : 2009-11-01

Descripteurs

Appareillage électrique, appareillage basse tension, contacteur,
démarreur, dispositif semi-conducteur, courant alternatif, définition,
classification, caractéristique de construction, caractéristique de
fonctionnement, information, essai, stabilité thermique, compatibilité
électromagnétique, essai diélectrique, marquage.

Modifications

Corrections

AVANT-PROPOS NATIONAL

Ce document constitue la version française complète de l'amendement A1 à la norme européenne EN 60947-4-3:2000 en reprenant le texte de la publication CEI 60947-4-3:1999/A1:2006.

Les modifications du CENELEC (dans le présent document, l'annexe ZA uniquement) sont signalées par un trait vertical dans la marge gauche du texte.

Cette Norme Française fait référence à des Normes internationales. Quand une Norme internationale citée en référence a été entérinée comme Norme Européenne, ou bien quand une norme d'origine européenne existe, la Norme Française issue de cette Norme Européenne est applicable à la place de la Norme internationale.

L'Union Technique de l'Électricité a voté favorablement au CENELEC sur le projet de EN 60947-4-3/A1, le 22 septembre 2006.

Note : le tableau de correspondance entre les documents internationaux cités en référence et les documents CENELEC et/ou français à appliquer se trouve en pages III et IV, à la fin du présent document.

Appareillage à basse tension
Partie 4-3: Contacteurs et démarreurs de moteurs -
Gradateurs et contacteurs à semiconducteurs pour charges,
autres que des moteurs, à courant alternatif
(CEI 60947-4-3:1999/A1:2006)

Niederspannungsschaltergeräte
Teil 4-3: Schütze und Motorstarter -
Halbleiter-Steuergeräte und -Schütze
für nichtmotorische Lasten
für Wechselspannung
(IEC 60947-4-3:1999/A1:2006)

Low-voltage switchgear and control gear
Part 4-3: Contactors and motor-starters -
AC semiconductor controllers
and contactors for non-motor loads
(IEC 60947-4-3:1999/A1:2006)

Le présent amendement A1 modifie la Norme Européenne EN 60947-4-3:2000; il a été adopté par le CENELEC le 2006-11-01. Les membres du CENELEC sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à l'amendement.

Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Secrétariat Central ou auprès des membres du CENELEC.

Le présent amendement existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CENELEC dans sa langue nationale, et notifiée au Secrétariat Central, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CENELEC sont les comités électrotechniques nationaux des pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède et Suisse.

CENELEC

Comité Européen de Normalisation Electrotechnique
Europäisches Komitee für Elektrotechnische Normung
European Committee for Electrotechnical Standardization

Secrétariat Central: rue de Stassart 35, B - 1050 Bruxelles